



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/432
4 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES AFFECTÉS À LA MINUGUA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil de sécurité conformément à la résolution 1094 (1997) du 20 janvier 1997, par laquelle le Conseil a décidé d'autoriser pour une période de trois mois l'adjonction à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA)* d'un Groupe de 155 observateurs militaires, avec le personnel médical nécessaire, aux fins de la vérification de l'application de l'Accord sur le cessez-le-feu définitif signé à Oslo le 4 décembre 1996 entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) (voir S/1996/1045, annexe).

2. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir pleinement informé de l'application de cette résolution et de lui rendre compte de la manière dont se sera déroulée la mission des observateurs militaires.

3. Dans le cadre du concept de l'opération défini dans mon rapport du 17 décembre 1996 (voir S/1996/1045, par. 11) et avec l'assentiment du Conseil (voir S/1997/91 et 92), j'ai nommé le général de brigade José B. Rodriguez Rodriguez (Espagne) chef du Groupe d'observateurs militaires et l'ai placé sous l'autorité générale du chef de la Mission.

4. Sur l'effectif autorisé de 155 personnes, 132 observateurs militaires originaires de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Norvège, de la Suède, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Venezuela ont été déployés dans la zone de la Mission. En outre, du personnel médical, comprenant 13 personnes originaires d'Allemagne, d'Autriche et de Singapour, a été affecté à la Mission (voir annexe I).

* Porte désormais le nom de Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

II. TÂCHES DE VÉRIFICATION

5. Les tâches de vérification imposées par l'Accord sont la vérification du respect du cessez-le-feu par les parties, la séparation des forces et le regroupement de chacune d'elles en divers lieux de rassemblement ainsi que le désarmement et la démobilisation des ex-combattants de l'URNG. Les activités de vérification du Groupe d'observateurs militaires sont exposées ci-après.

A. Cessez-le-feu

6. Aux termes de l'Accord, le cessez-le-feu devait officiellement entrer en vigueur à zéro heure le jour J, date à laquelle le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies, en tant qu'organe chargé de la vérification, devait être prêt à prendre ses fonctions. Le 13 février 1997, j'ai informé le Conseil de sécurité (voir S/1997/123) que l'opération dont il avait décidé pourrait commencer le 3 mars 1997, une fois achevés les préparatifs pour le déploiement du Groupe et l'établissement des points de rassemblement de l'URNG. Jusqu'à cette date, les parties ont maintenu le cessez-le-feu officieux qu'elles avaient observé depuis le 19 mars 1996.

7. Le jour J-15 (16 février 1997), l'URNG a communiqué au Groupe d'observateurs militaires des informations (effectifs et noms) concernant 3 570 combattants qui devaient être démobilisés. Elle lui a également fourni un inventaire des armes, explosifs et mines qu'elle détenait et des informations concernant l'emplacement des champs de mines restants. Afin d'éliminer les doubles emplois et les divergences dans les listes d'effectifs, le Groupe d'observateurs militaires a demandé à l'URNG des informations supplémentaires, que celle-ci lui a fournies. De son côté, l'armée guatémaltèque a fourni au Groupe la liste des unités qui devaient être redéployées dans leurs bases.

8. Le jour J-10 (21 février 1997), les membres du Groupe d'observateurs militaires ont été déployés dans les six centres de vérification (Finca Sacol, Finca Claudia, Finca Las Abejas, Tululché, Tzabal et Mayalán) chargés de surveiller les huit points de rassemblement de l'URNG. En outre, deux quartiers généraux de secteur et un quartier général principal ont été mis en place pour le commandement et le contrôle.

B. Séparation des forces et regroupement

9. La séparation des forces de l'armée guatémaltèque et de l'URNG a été opérée grâce à l'établissement de deux zones concentriques autour de chaque point de rassemblement de l'URNG. Les unités de l'armée n'étaient pas autorisées à pénétrer dans la "zone de sécurité" intérieure, large de 6 kilomètres et les unités de police ne pouvaient y avoir accès qu'après avoir coordonné leurs mouvements avec le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies. Dans les "zones de coordination" extérieures, larges aussi de 6 kilomètres, l'armée et la police étaient toutes deux tenues de coordonner leurs mouvements avec le Groupe d'observateurs militaires. Aux termes de l'Accord, les unités de l'armée étaient censées quitter les zones de sécurité le jour J+10, et les unités se trouvant dans les zones de coordination devaient être surveillées.

/...

10. Le calendrier détaillé des mouvements des unités de l'armée a été fourni au Groupe d'observateurs militaires le jour J-10. Dans un geste de bonne volonté, les unités de l'armée ont évacué les zones de sécurité avant le jour J, ce qu'ont dûment vérifié les observateurs militaires des Nations Unies.

11. Une fois les unités de l'armée parties des zones de sécurité, les troupes de l'URNG ont rejoint les points de rassemblement selon un plan présenté au Groupe d'observateurs militaires le jour J+2 (5 mars 1997). Afin de faciliter le contrôle et la coordination et de promouvoir la confiance entre eux et le personnel de l'URNG, les observateurs militaires ont conclu les accords ci-après avec l'URNG :

a) Les observateurs militaires des Nations Unies rejoindraient les colonnes de l'URNG trois à quatre jours avant la date à laquelle celles-ci devaient se mettre en route et resteraient avec elles jusqu'au moment de leur arrivée aux points de rassemblement;

b) Les colonnes les plus importantes seraient scindées en deux groupes comprenant chacun un maximum de 200 ex-combattants, et leur date de départ serait échelonnée afin qu'il soit plus facile d'assurer le transport, la sécurité et le contrôle;

c) Un détachement précurseur d'éléments de l'URNG serait envoyé à chaque point de rassemblement trois à quatre jours avant l'arrivée de la première colonne avec pour tâche d'assurer la sécurité et de préparer l'arrivée de leurs collègues.

12. Vingt-cinq colonnes en tout ont été organisées. Le jour J+21 (24 mars 1997), elles avaient toutes rejoint les points de rassemblement.

13. On se rappellera qu'aux termes de l'Accord de cessez-le-feu, toutes les forces de l'URNG, régulières et irrégulières, son commandement, sa police, ses unités de sécurité, de renseignement et de logistique et ses unités médicales devaient être regroupées. Des problèmes se sont toutefois posés du fait que le nombre total des éléments de l'URNG regroupés dans les huit camps n'ayant pas dépassé 2 928, il semblait y manquer 642 personnes sur les 3 570 pour lesquelles des informations avaient été fournies le jour J-15 (voir par. 7 ci-dessus. Une fois la divergence expliquée en détail par l'URNG et compte tenu du rapport technique établi par le Groupe d'observateurs militaires, l'effectif présent dans les camps a finalement été jugé acceptable et l'on a considéré que le regroupement s'était achevé le 24 mars 1997 (voir annexe II).

14. Une commission d'appui logistique, dont les activités ont été coordonnées par la MINUGUA et qui était composée de représentants des deux parties ainsi que de représentants de l'Organisation des États américains (OEA), de la United States Agency for International Development (USAID), de l'Union européenne (UE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fourni un appui aux éléments de l'URNG pendant leur séjour dans les lieux de rassemblement. Un certain nombre d'organisations gouvernementales et d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales, ont été sollicitées pour donner des cours d'instruction

/...

élémentaire, dispenser des soins médicaux et dentaires et faire de l'orientation professionnelle.

15. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies a fourni aux membres de l'URNG une assistance médicale et assuré leur transport jusqu'aux services médicaux et retour, lorsque les organismes coopérants ne pouvaient pas s'en charger. Un appui humanitaire a également été fourni, à l'occasion, à des membres des communautés locales qui habitaient à proximité des centres de vérification.

16. Les services d'appui logistique aux observateurs militaires des Nations Unies, au siège et dans les centres de vérification, ont été coordonnés par le Groupe d'observateurs militaires et assurés par le personnel administratif de la MINUGUA.

17. Afin d'aider à mettre en oeuvre l'Accord sur les éléments de base de la réintégration de l'URNG dans la vie politique du pays, les équipes d'observateurs militaires ont délivré des cartes d'identité provisoires aux 2 928 éléments regroupés de l'URNG. En outre, des cartes d'identité ont été délivrées à 1 258 autres éléments de l'URNG qui, n'appartenant à aucune des catégories mentionnées au paragraphe 13 ci-dessus, n'étaient pas tenus de rejoindre les lieux de regroupement. Aux éléments restants de l'URNG remplissant les conditions voulues qui n'étaient pas tenus de rejoindre les lieux de regroupement, des cartes d'identité seront remises par le personnel de la MINUGUA une fois que les observateurs militaires auront été rapatriés. Un échantillon des cartes d'identité, délivrées par le Groupe d'observateurs militaires, a été envoyé au Ministère de l'intérieur du Guatemala.

18. Conformément aux dispositions de l'Accord, des éléments de l'URNG ont été autorisés à quitter les points de rassemblement pour se faire soigner, remettre les dépôts clandestins d'armes et identifier les champs de mines et procéder à leur déminage. Dans chaque cas, les intéressés ont été accompagnés par des observateurs militaires des Nations Unies, qui ont surveillé leurs activités.

19. Pour veiller à ce qu'aucune personne non autorisée – élément de l'URNG ou d'une unité militaire ou d'une unité de police gouvernementales – ne soit présente dans les zones de sécurité et les zones de coordination, et pour gagner la confiance de la population, le Groupe d'observateurs militaires effectuait régulièrement de très nombreuses patrouilles, à pied et en hélicoptère.

20. Comme le prévoit l'Accord, deux observateurs militaires des Nations Unies ont été affectés pendant toute la période de 60 jours, à chacune des unités de l'armée guatémaltèque soumises à vérification.

C. Désarmement

21. Au fur et à mesure que les ex-combattants venaient rejoindre les points de rassemblement, leurs armes, munitions, explosifs, mines et autre matériel militaire étaient enregistrés et remis aux observateurs militaires des Nations Unies pour être déposés dans des conteneurs spéciaux et des décharges d'explosifs (voir annexes III et IV). Chaque conteneur était muni de deux serrures, dont les clefs étaient détenues, l'une, par le commandant du Centre de

/...

vérification des Nations Unies et, l'autre, par le responsable de l'URNG au point de rassemblement. Conformément à l'Accord, les membres de l'URNG ont été autorisés à garder leurs armes personnelles jusqu'à leur démobilisation définitive.

22. On a estimé que le transport des explosifs de l'URNG comportait des risques importants étant donné l'état dans lequel ils risquaient d'être et que l'on ignorait l'emplacement des caches, l'absence de communications adéquates et le danger inhérent au transport par voie terrestre. Afin de réduire ces risques, un accord spécial a été conclu avec le Gouvernement et l'URNG prévoyant que les mines, grenades et autres engins et matériel explosifs devaient tous être détruits sur place.

D. Déminage

23. Bien que le déminage n'ait pas été envisagé dans l'Accord, l'URNG a aidé à identifier tous ses champs de mines et à procéder à leur déminage, en particulier le champ de mines situé sur le volcan de Tajumulco (département de San Marcos). Le Gouvernement et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies ont fourni l'appui nécessaire pour cette opération. Lorsque celle-ci a été achevée, le 18 avril 1997, 378 mines et engins explosifs avaient été retirés et détruits.

24. Bien que les deux parties aient déclaré qu'il n'y avait plus de champs de mines dans le pays, la présence de munitions non explosées (grenades, bombes, obus de mortier, etc.) laissées un peu partout dans le pays à la suite de 36 ans de conflit interne continue à présenter des risques pour la population de certaines régions.

E. Démobilisation

25. La démobilisation de l'URNG s'est effectuée en plusieurs phases, comme le prévoyait l'Accord. Les anciens combattants regroupés ont été démobilisés à raison d'un tiers tous les six jours, à partir du jour J+43 (15 avril 1997) jusqu'au jour J+60 (2 mai 1997). Le 2 mai, une cérémonie a eu lieu en public au centre de vérification de Sacol (département de Petén), à laquelle ont participé les deux parties et les représentants des gouvernements et des organisations qui avaient contribué financièrement au processus de démobilisation. Un certificat de démobilisation a été remis à chaque ancien combattant au moment où il quittait le point de rassemblement.

26. Pour héberger les anciens combattants de l'URNG qui ne pouvaient pas rentrer dans leurs communautés, on a aménagé quatre abris dont l'un à l'ancien point de rassemblement de Tululché I (département de Quiché) et les autres dans les départements de Quetzaltenango, Retalhuleu et Alta Verapaz. Les intéressés y logent et y trouvent une infrastructure qui facilite leur formation et leur réintégration. Du fait de retards dans l'aménagement de ces abris, certains des membres de l'URNG ont dû rester à l'ancien centre de vérification pendant près de deux semaines.

27. De même, certains combattants démobilisés venant de la coopérative d'Ixcán Grande (département de Quiché) ont dû retourner aux points de rassemblement, leurs communautés d'origine les ayant rejetés. La Commission d'appui logistique se charge d'aider ces personnes, qui sont maintenant relogées dans l'abri de Tululché I.

28. À l'exception de Tululché I, tous les centres de vérification et points de rassemblement sont démantelés. Leur équipement et leur matériel seront utilisés par la fondation de l'URNG chargée de réintégrer les anciens combattants pour achever la construction des abris ou distribués aux communautés qui ont accepté l'établissement de points de rassemblement sur leurs terres.

F. Remise des armes, des munitions, des explosifs et du matériel

29. Le 14 mai 1997, les armes, les munitions et le matériel de l'URNG ainsi que la liste des engins explosifs détruits ont été remis au Ministère guatémaltèque de l'intérieur. Le certificat correspondant a été signé par le Ministre, au nom du Gouvernement guatémaltèque, et par le chef des observateurs militaires, au nom du groupe d'observateurs militaires qui est l'autorité chargée de la vérification. Ce dernier acte a marqué l'achèvement du mandat du groupe.

G. Violations

30. Le groupe d'observateurs militaires a enregistré six plaintes faisant état de violations des accords. Cinq d'entre elles ont été confirmées. Dans trois cas de présence non autorisée dans les zones de sécurité et de coordination, il a été jugé que la violation n'était pas délibérée et le problème a été résolu sur le terrain. Les deux autres cas se rapportaient à des violations délibérées mais mineures de l'interdiction de faire de la propagande politique pendant le regroupement des forces. La sixième plainte, qui concernait trois attaques armées contre un poste militaire, a donné lieu à une enquête en bonne et due forme. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer l'origine des attaques.

H. Redéploiement et rapatriement

31. Le rapatriement des membres du groupe d'observateurs militaires des Nations Unies a commencé le 17 mai 1997. Une arrière-garde est restée au siège dans la capitale jusqu'au 27 mai, date à laquelle les derniers observateurs militaires des Nations Unies ont quitté le Guatemala.

III. OBSERVATIONS

32. La manière exemplaire dont l'Accord de cessez-le-feu définitif a été mis en oeuvre témoigne avant tout de la détermination du Gouvernement guatémaltèque et de l'URNG de mettre fin au dur conflit armé qui les a opposés. L'absence de tout incident majeur tout au long du processus a confirmé ce qu'avait déjà prouvé le plein respect du cessez-le-feu officieux depuis le 19 mars 1996, à savoir que, tout comme leurs dirigeants, les combattants des deux parties avaient la conviction que l'époque des affrontements militaires était révolue. Cette conviction est un atout précieux au moment où le pays se lance dans la tâche difficile qu'est la consolidation de la paix après un conflit. La confiance mutuelle acquise au cours des activités conjointes d'application du

/...

cessez-le-feu est indéniablement un capital politique que les deux parties peuvent mettre à profit pendant les mois à venir pour résoudre les problèmes de la réintégration et appliquer les autres accords de paix. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas fléchir dans sa volonté de les aider, et d'aider la société guatémaltèque tout entière, comme elle l'a fait au cours des négociations et au début de la phase d'application du processus de paix.

33. Il convient aussi de relever le rôle que la communauté internationale a joué dans le processus de cessez-le-feu : forte de l'expérience acquise dans le cadre d'autres processus de paix, elle s'est montrée résolue à mettre ses ressources et son expérience au service de la démobilisation des combattants de l'URNG. Ce faisant, les représentants de la communauté internationale ont fait preuve d'un exceptionnel esprit de coopération avec les parties et entre eux. Je tiens à saluer en particulier l'Union européenne, l'USAID, l'OEA et les programmes et institutions des Nations Unies qui ont été les premiers à fournir un soutien, notamment sur le plan logistique, au processus de démobilisation, ainsi que les nombreux gouvernements qui ont participé à cet effort concerté. Je suis certain que le travail accompli pourra servir de modèle dans des situations analogues à l'avenir et que l'expérience acquise sera utile pour mettre en oeuvre d'autres aspects des accords de paix du Guatemala.

34. Enfin, je tiens à rendre hommage au personnel militaire et civil qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions au sein du groupe d'observateurs militaires, sous le commandement de son chef, le général de brigade José B. Rodriguez Rodriguez, ainsi qu'à la MINUGUA tout entière, sous la direction du chef de la mission, M. Jean Arnault. Ils ont su mener à bien la tâche qui leur était confiée et ont contribué de manière décisive au processus de paix au Guatemala.

Annexe I

Composition et effectifs du groupe d'observateurs militaires
affecté à la MINUGUA

Pays	Observateurs militaires	Personnel médical
Allemagne		5
Argentine	5	
Australie	1	
Autriche		3
Brésil	18	
Canada	15	
Équateur	3	
Espagne	42 ^a	
États-Unis d'Amérique	5	
Fédération de Russie	3	
Norvège	2	
Singapour		5
Suède	2	
Ukraine	8	
Uruguay	20	
Venezuela	8	
Total	132	13
Total général	145	

^a Non compris le chef des observateurs militaires.

Annexe II

Personnel démobilisé de l'Unidad Revolucionaria
Nacional Guatemalteca

Lieu	Organisation	Nombre
Abejas	Organización Revolucionaria del Pueblo en Armas (ORPA)	250
Sacol	Fuerzas Armadas Revolucionarias (FAR)	642
Claudia I	FAR	342
Claudia II	Partido Guatemalteco de los Trabajadores (ORPA/PGT)	224
Mayalán	Ejército Guerrero de los Pobres (EGP)	428
Tzalbal	EGP	499
Tululché I	EGP/PGT	285
Tululché II	EGP	258
Total	URNG	2 928

Annexe III

Armes remises au groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
par les membres de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca

Type de matériel	Nombre
<u>Armes</u>	
Armes légères (y compris les AK-47, les autres fusils d'assaut et les mitrailleuses légères)	1 665
Armes collectives (y compris les grenades à tubes et les mortiers)	159
Total	1 824
<u>Munitions</u>	
Munitions de petit calibre (jusqu'à 12 mm)	534 955
Grenades (y compris les grenades à tube et les mortiers)	147
Total	535 102

Annexe IV

Mines, explosifs et autres munitions détruits par les membres de
l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca et vérifiés par le
groupe d'observateurs militaires des Nations Unies

Type d'engin	Nombre
Mines	1 390
Munitions (y compris les bombes d'avion, les roquettes et divers types de grenade)	934
Explosifs	1 720 kg
Cordeaux détonants	380 m
Autres engins explosifs	3 480

- - - - -